

Programme Stratégique Transversal 2025-2030

Commune de Martelange

1. Introduction

Le PST, c'est quoi ?

Le PST est une démarche de gouvernance locale qui vise à planifier les politiques locales en y incluant un processus d'évaluation.

Le PST permet donc de mener une réelle programmation stratégique qui s'appuie sur la définition d'objectifs stratégiques déclinés en objectifs opérationnels eux-mêmes concrétisés par des projets/actions. La stratégie s'accompagne d'une planification des objectifs et/ou des actions. Le PST est conçu comme une démarche évolutive, qui doit faire l'objet d'une évaluation en vue d'éventuelles adaptations ou révisions en fonction de différents facteurs tels que des contraintes extérieures, des opportunités, des nouveaux besoins, des circonstances imprévues. Une évaluation continue basée sur des indicateurs prédéfinis permettra de mesurer l'efficacité des actions au regard des objectifs et des moyens et, le cas échéant de rectifier le tir.

Le PST, pour quoi faire ?

Le PST poursuit les objectifs suivants :

- Sur base d'un état des lieux documenté, esquisser les contours d'un véritable projet pour la commune et en dégager les actions prioritaires.
- Professionnaliser la gestion communale en adoptant une démarche stratégique (déclinée en axes stratégiques, objectifs opérationnels, puis projets/actions et moyens d'action).
- Impliquer les autorités communales dans une vision à moyen terme.
- Fédérer les différents plans et programmes existants pour leur donner une visibilité à travers le PST.
- Permettre une vue ainsi qu'une gestion transversale, décloisonnée, coordonnée, voire transcommunale des projets communaux.
- Planifier les ressources et prioriser les actions de façon réaliste.
- Elaborer une démarche qui implique les autorités et les agents communaux et les fédère autour d'un projet.

- Instaurer une meilleure communication avec la société civile et les citoyens

Le PST, un plan parmi les plans ?

Le PST est un programme transversal qui a pour but de fédérer tous les plans existants (plan communal de mobilité, plan d'ancrage du logement, PCDR, etc.) dans un document définissant la politique communale pour la législature, voire au-delà.

De quoi le PST se compose-t-il ?

Le PST se compose de deux volets : un volet interne qui porte sur l'organisation interne de l'administration communale et un volet externe du PST qui concerne le développement des politiques communales.

Il prévoit des objectifs stratégiques (quelle vision pour la commune ?) qui se déclinent en objectifs opérationnels qui eux-mêmes se concrétisent en projets et actions. Ces projets et actions sont engagés en prenant en considération les moyens disponibles, qu'ils soient humains ou financiers.

2. La commune de Martelange

A. Caractéristiques géographiques

La Commune de Martelange se situe dans l'arrondissement d'Arlon, à l'extrémité Est de la Province du Luxembourg, au cœur de l'Ardenne méridionale. La Commune est composée de trois villages ; le plus important est celui de Martelange, viennent ensuite Radelange et enfin Grumelange.

Elle est délimitée par plusieurs communes : au Nord par Fauvillers, au Sud par Attert et Habay, à l'Ouest par Léglise et à l'Est par Rambrouch (GDL).

Le territoire communal de Martelange s'articule autour de deux axes majeurs qui structurent la commune et fondent son identité : la Vallée de la Sûre et la route Nationale 4.

Le territoire communal chevauche deux bassins hydrographiques : le bassin de la Sûre, d'Ouest en Est (la Sûre arrose le Nord de la commune sur 10,55 kilomètres) et le bassin de la Semois au Sud (la commune est drainée par de nombreux ruisseaux affluents de la Rulles).

Le territoire de Martelange est traversé par une voirie de grande communication, la Nationale 4 reliant Bruxelles à Arlon et marquant partiellement la frontière entre le territoire belge et celui du Grand-Duché. La commune est donc facilement accessible par la route et distante de 167 km de Bruxelles, 20 km d'Arlon, 107 km de Namur, 110 km de Liège et 50 km de Luxembourg-Ville.

De manière générale, le paysage de Martelange peut se scinder en deux entités distinctes : - Les creusements de la Haute Sûre. La Haute Sûre imprime au plateau centre ardennais des creusements qui deviennent profonds (supérieurs à 100 mètres) à la frontière luxembourgeoise. Les paysages résultants sont partagés entre boisements sur les pentes et prairies, quelques labours subsistant sur les lambeaux de plateau. L'habitat de ce territoire est groupé en villages et hameaux lâches. On retrouve ces paysages au Nord de la commune. - La bordure méridionale du plateau ardennais. La bordure méridionale du plateau ardennais présente un moindre dénivelé (100 mètres au maximum) et développe un massif forestier continu sur ses vallées et replats. On retrouve ces paysages au Sud de la commune. D'un point de vue paysager, on peut déplorer qu'aucune vue sur la vallée de la Sûre n'est possible depuis la Nationale 4. On observe également une fermeture des paysages en raison de l'abandon de l'agriculture. Le schéma de structure communal de Martelange préconise le maintien indispensable des milieux ouverts tant sur le plan du milieu naturel que du paysage.

B. Démographie

La Commune de Martelange compte 2.151 habitants au 01/01/2025. L'évolution démographique de Martelange constitue un cas particulier si on la compare avec les chiffres enregistrés pour les communes voisines. En effet, jusque dans les années 2000, la commune enregistrait une lente érosion de sa population, alors que ses voisines

présentaient une forte croissance démographique. Cette situation était en grande partie liée à la pénurie foncière de la commune. Depuis 2001, la tendance démographique de Martelange s'est inversée. La création de nouveaux lotissements a permis la mise sur le marché de nouveaux terrains à bâtir, et s'est notamment traduite par une mise en œuvre immédiate et une hausse de la population communale. La Commune de Martelange connaît désormais un taux de croissance similaire à celui de ses voisines, s'inscrivant de la sorte dans la dynamique démographique régionale.

Le revenu moyen déclaré par le contribuable martelangeois est légèrement en dessous de celui que l'on retrouve dans les communes limitrophes à Martelange. Avec un indice de richesse de 98, le niveau de vie à Martelange est moyen. Mais il ne faut pas oublier les déclarants au Grand-Duché du Luxembourg qui n'entrent pas dans les statistiques.

En plus des services communaux, les services publics sur la commune sont un bureau de poste, un parc à conteneurs, les TEC et la proximité de plusieurs gares SNCB. Le bureau de police de Martelange fait partie de la Zone de Police Arlon-Attert-Habay-Martelange. Parmi les services économiques, on trouve l'Agence de Développement Local (ADL) et l'Agence Locale pour l'Emploi (ALE). Au niveau social, le CPAS est l'acteur important de la commune qui, en plus des services de base d'un CPAS, s'investit dans l'accueil local pour les candidats réfugiés. Le CPAS a aussi mis en place son taxi social et collabore également avec le groupe d'action surendettement (GAS) dont les bureaux sont installés à Martelange.

Le développement économique Martelange était autrefois réputée pour son industrie extractive et la qualité de ses ardoises. Aujourd'hui, cette activité est éteinte et la commune ne possède aucune entreprise importante sur son territoire. Dans le contexte transfrontalier local, les différences de régimes fiscaux favorisent le développement des activités en territoire grand-ducal, et dans l'espace national, Martelange pâtit de la concurrence des centres urbains voisins (Bastogne, Arlon…). Si la présence de la N4 constitue un atout pour le développement de l'activité économique, la route nationale favorise également la délocalisation des activités principales vers les pôles régionaux. Dans ce contexte, Martelange n'a pas vocation de devenir un pôle économique de

grande ampleur. Il s'agit plutôt de favoriser le développement d'activités locales, spécifiques et de proximité, s'inscrivant en complémentarité des pôles régionaux. A l'échelle locale, la N4 permet une très bonne accessibilité des différentes communes. Artère essentielle à l'économie de la région, la N4 est le support au développement de nombreuses petites zones d'activités économiques dispersées sur le territoire des communes voisines.

C. Territoire et environnement bâti

Depuis le 17/09/2008, le schéma de structure communal de Martelange est d'application. Ses grands objectifs d'aménagement et d'urbanisme sont :

1. Inscrire Martelange au sein du territoire régional.
2. Structurer le territoire communal.
3. Répondre aux besoins primordiaux et lutter contre les exclusions.
4. Inscrire le schéma de structure dans le cadre du développement durable.
5. Protéger le patrimoine et les paysages.
6. Gérer la mobilité autour des objectifs d'aménagement.

Plusieurs espaces publics ont été créés ou réaménagés. Citons notamment la place Baudouin, la Grand'Rue, les abords du moulin Kuborn, la passerelle des oiseaux, le hall sportif…, ainsi que le parc de la Tannerie et le parcours santé. Grâce aux aménagements réalisés ces dernières années, Martelange possède enfin des espaces publics fédérateurs autour du moulin Kuborn, susceptibles de jouer un rôle structurant à l'échelle du village.

Bien que globalement préservé, Martelange comprend plusieurs sites nécessitant une réaffectation, ainsi que des friches urbaines qui participent à la déstructuration du noyau bâti : le site du dépôt des TEC, le site des ardoisières Donner et le site de la menuiserie Koos.

Dans cette dynamique, le schéma de structure fera prochainement l'objet d'une révision complète. La commune s'engage en effet dans la rédaction de son Schéma de

Développement Communal (SDC), lequel permettra de redéfinir les orientations d'aménagement du territoire en tenant compte du Schéma de Développement du Territoire (SDT) et des nouveaux enjeux communaux.

D. Tourisme

L'attrait principal de la commune réside dans son patrimoine naturel de première importance, qui permet le développement d'un tourisme vert, basé sur les activités de plein air et la découverte de la nature. La commune abrite par ailleurs la maison du Parc Naturel de la Haute Sûre, qui devrait à terme constituer un pôle d'attraction dépassant les limites communales. Martelange dispose également d'infrastructures de loisirs sportifs (hall omnisport, tennis, pétanque, street workout …) implantées à proximité du site du moulin Kuborn. Actuellement, les infrastructures d'hébergement sont essentiellement constituées par le camping de « l'Eau Vive », à Radelange, le village de vacances Nutchel à Martelange et plusieurs gites.

La Commune de Martelange compte 1 hôtel, 5 gîtes, 1 village de vacances et 1 camping. Martelange propose de nombreuses attractions aux touristes avec des activités sportives, des sites naturels, architecturaux et religieux et des lieux de mémoire. Martelange est une entité très animée par le folklore et les traditions avec le carnaval, les 2 fêtes locales, la marche annuelle des marcheurs réunis, la pièce de théâtre de la troupe des Timarans, la nuit des contes, le marché du terroir et de Noël ainsi que la Saint-Nicolas.

3. Table des matières du PST

VOLET EXTERNE

1. Être une commune qui améliore son cadre de vie (OS 1)

O.O.1.1 Développer les cœurs de quartiers

Action 1 : Recréer un nouveau quartier

Action 2 : Aménagement du centre de Grumelange

Action 3 : Rénovation salle de village Radelange

Action 4 : Agrandissement de la Maison de village de Martelange et des locaux de l'extrascolaire

Action 5 : Rénovation salle Im Wohr

Action 6 : Améliorer le centre de Martelange

O.O.1.2 Améliorer la qualité de vie des habitants

Action 1 : Installation de radars préventifs et répressifs

Action 2 : Réalisation d'une nouvelle étude de mobilité

Action 3 : Entretenir et veiller à la propreté des voiries et espaces publics

Action 4 : Continuer l'entretien du patrimoine communal

Action 5 : Rénovation et sécurisation de la N4

Action 6 : Création d'une liaison de mobilité douce vers Arlon.

2. Être une commune qui veille à l'environnement (OS 2)

O.O.2.1 Réduire les émissions de CO2 de la commune

Action 1 : Continuer à développer le PAEDC

Action 2 : Rénovation énergétique des bâtiments communaux.

Action 3 : Gestion de l'éclairage public et amélioration de son efficacité énergétique.

Action 4 : Mise à l'étude et développement d'une Communauté d'Énergie Renouvelable

Action 5 : Etude sur les possibilités de solution de chauffage centralisé durable.

Action 6 : Relayer les politiques et campagnes en faveur de la mobilité durable.

Action 7 : Déploiement de bornes de recharges électrique supplémentaires.

Action 8 : Réduire le risque d'inondations

O.O.2.2 Promouvoir le local et le durable

Action 1 : Mettre en avant les circuits courts et produits locaux

Action 2 : Développer des projets écologiques

Action 3 : Promouvoir notre patrimoine naturel

O.O.2.3 Lutter contre les incivilités

Action 1 : Animations et actions sur l'environnement / incivilités

Action 2 : Sécuriser certains lieux publics

Action 3 : Campagnes de prévention contre le harcèlement dans les écoles

3. Être une commune participative et innovante (OS 3)

O.O.3.1. Développer les Smart Cities

Action 1 : Digitalisation des factures vers les citoyens

Action 2 : Acquérir une application pour l'extrascolaire et la gestion des plaines

Action 3 : Acquérir une application pour la gestion des infrastructures sportives de la réservation au règlement

O.O.3.2. Développer l'esprit citoyen et la participation citoyenne

Action 1 : Renouvellement de la CCATM

Action 2 : Renouvellement de la CLDR

Action 3 : Renouvellement du Conseil consultatif communal des ainés

Action 4 : Renouvellement du Conseil communal des enfants

Action 5 : Renouvellement de la Commission Communale de l'Accueil

Action 6 : Création d'une plateforme d'échanges citoyenne et boîte à suggestions

Action 7 : Organisation de rencontres annuelles entre le collège et les habitants

4. Être une commune qui soutient le commerce la culture le social et le sport (OS 4)

O.O.4.1. Développer la culture, le tourisme et le sport

Action 1 : Réaménagement complet du site Im Wohr

Action 2 : Créations de parcours VTT permanents

Action 3 : Mise en place de parcours de course à pied sécurisés

Action 4 : Obtenir le label ''Commune sportive ***''

Action 5 : Répondre aux attentes sportives de la population

Action 6 : Promouvoir nos infrastructures sportives

Action 7 : Toucher tous les publics au niveau sportif

Action 8 : Collaborer avec les écoles

Action 9 : Réaffectation du bâtiment de la Folie à l'écologie et au tourisme

Action 10 : Création d'un festival annuel de la littérature

Action 11 : Mise en place d'un circuit du patrimoine communal

Action 12 : Création d'un pavillon dédié à la culture et à la jeunesse

Action 13 : Mise en place d'une bédéthèque communale

Action 14 : Amélioration des locaux du Cercle d'histoire

Action 15 : Valorisation du potentiel touristique avec le Luxembourg

O.O.4.2. Soutenir les commerçants et artisans

Action 1 : Création d'un hall relais pour les petites entreprises

Action 2 : Continuité de l'Agence de Développement Local

Action 3 : Recherches de nouveaux espaces

Action 4 : Création d'une épicerie / hall de produit du terroir

5. Être une commune qui veille à la santé de ses habitants (OS 5)

O.O.5.1 Veiller à l'accès aux soins de santé

Action 1 : Agrandissement de la maison de santé

Action 2 : Attirer de nouveaux praticiens et spécialistes

O.O.5.2 Offrir des services de qualité

Action 1 : Lancer un programme de sensibilisation à l'alimentation saine

Action 2 : Augmentation du nombre de places à la crèche

Action 3 : Agrandissement de l'extrascolaire

Action 4 : Création d'un local pour le Club des jeunes

Action 5 : Mise en place d'un soutien scolaire hebdomadaire

Action 6 : Construction d'un hall pour les ouvriers communaux

O.O.5.3 Veiller aux ainés

Action 1 : Mise en place d'un centre de jour avec activités adaptées

Action 2 : Organisation de rencontres intergénérationnelles

Action 3 : Achat d'un nouveau véhicule social

VOLET INTERNE

1. Être une administration qui communique (OS1)

O.O.1.1. Améliorer la communication entre les services

Action 1 : Réaliser des réunions régulières d'équipes pour les projets

Action 2 : Mise en place d'un agenda groupé des congés

Action 3 : Enregistrer les documents sur un serveur commun

Action 4 : Augmenter les synergies avec le CPAS

O.O.1.2. Améliorer la communication vers le citoyen

Action 1 : Maintien du temps de travail pour la communication

Action 2 : Développer les retours des conseils

2. Être une administration efficace et de qualité (OS 2)

O.O.2.1. Améliorer la formation des agents

Action 1 : Réaliser un plan de formation détaillé

Action 2 : Réaliser des réserves de recrutement

O.O.2.2. Améliorer le bien-être au travail

Action 1 : Maintien d'un Team Building bi annuelle pour favoriser la cohésion

Action 2 : Mise en place d'un SIPPT

Action 3 : Valoriser le personnel et ses compétences

O.O.2.3. Améliorer les outils à disposition du personnel

Action 1 : Changement des PC

Action 2 : Acquérir des outils en fonction de l'évolution

4. ANNEXE

A. Le Plan Stratégique Transversal 2025-2030 de la commune de Martelange.
B. L'organigramme de la commune